

Le CSA examine le traitement par les médias audiovisuels des crimes terroristes

Olivier Schrameck, président du CSA, a le jour même de la tuerie à Charlie Hebdo rendu « *hommage à tous ceux qui, par leur talent et par leur courage, servent la liberté d'expression, condition essentielle de la démocratie, fût-ce au prix de leur vie, sans jamais céder aux menaces indignes dont ils peuvent faire l'objet* ». Deux jours plus tard, alors que les chaînes d'information en continu, de même que TF1 et France 2 qui « cassant leur antenne », couvraient en direct, dans une folle course à l'information, les attentats, la traque et les prises d'otages qui ont suivi, le CSA a adressé une note aux rédactions, les invitant « à agir avec le plus grand discernement », avec le « double objectif d'assurer la sécurité de leurs équipes et permettre aux forces de l'ordre de remplir leur mission avec l'efficacité requise ». Les télévisions et les radios d'information furent ensuite conviées, le 15 janvier, à une réunion afin de mener une réflexion commune sur les questions et les difficultés soulevées par l'accomplissement de leur mission. Olivier Schrameck s'est notamment dit très préoccupé par la porosité entre les programmes et les messages qui circulent sur internet et qui constituent une « pression » sur les médias audiovisuels traditionnels. Parmi les dérives observées figurent également les risques pris par certains journalistes, tant au plan de l'ordre public que de la sécurité des personnes. Certaines images et indications données par les médias ont notamment pu perturber le cours de l'enquête ou l'intervention des forces de police. De plus, la sensibilité de certains téléspectateurs a pu être heurtée, en raison notamment de l'absence de floutage de scènes éprouvantes. Si le Conseil a précisé qu'il exercerait naturellement les missions de contrôle qui lui sont confiées par la loi, au regard des manquements qui ont pu être commis, il a avant tout exprimé la nécessité de poursuivre la réflexion collective. Ses conclusions seront rendues durant la première quinzaine du mois de février.

Notes de bas de page :

1.